

*Marie Lemay Lachance  
Conseillère juridique  
Réglementation et réclamations  
Direction des affaires juridiques  
Ligne directe : (514) 598-3382  
Télécopieur : (514) 598-3839  
Courriel : [mlemaylachance@gazmetro.com](mailto:mlemaylachance@gazmetro.com)  
Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@gazmetro.com](mailto:dossiers.reglementaires@gazmetro.com)*

**PAR SDE ET PAR MESSAGER**

Le 9 juillet 2015

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria - bureau 2.55  
Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des conditions de service et tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 et du 1<sup>er</sup> octobre 2015**  
**Notre dossier : 312-00688**  
**Dossier Régie : R-3879-2014, Phases 3 et 4**

---

Chère consœur,

Nous vous transmettons les réponses de Gaz Métro aux demandes de renseignements, soit les pièces Gaz Métro-115, Documents 1 à 9.

Gaz Métro demande, en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, qu'une ordonnance de confidentialité soit rendue à l'égard :

- des informations contenues à la dernière colonne du tableau fourni en réponse à la question 9.10 de la pièce Gaz Métro-115, Document 1 pour les motifs énoncés à l'affidavit de monsieur Mathieu Lepage joint à la présente.

- de la pièce Gaz Métro-115, Document 4, pour les motifs énoncés à l'affidavit de madame Valérie Sapin joint à la présente.

Également, faisant suite à la décision procédurale D-2015-105 rendue le 7 juillet dernier, Gaz Métro souligne que c'est dans une perspective d'amélioration du processus d'évaluation des programmes par voie administrative qu'elle a répondu aux questions 6.1 à 6.5 de la demande de renseignements du GRAME et du ROÉÉ (Gaz Métro-115, Document 6) portant sur la possible double comptabilisation des économies attribuables aux programmes d'étude de faisabilité (PE207 et PE211) et aux programmes d'encouragement à l'implantation (PE208, PE218 et PE219) ainsi que les taux d'économie des programmes PE207 et PE211. Gaz Métro se réserve toutefois le droit de s'objecter à toute question portant sur ces sujets qui pourrait dépasser ce cadre lors des audiences.

Par ailleurs, nous vous transmettons les pièces révisées suivantes :

Pièces révisées – CT 2015, phase 3

- Gaz Métro-15, Document 1
- Gaz Métro-17, Document 4
- Gaz Métro-21, Document 31
- Gaz Métro-27, Document 3

Pièces révisées – CT 2016, phase 4

- Gaz Métro-102, Documents 1 et 2
- Gaz Métro-103, Document 1
- Gaz Métro-104, Document 3
- Gaz Métro-110, Documents 1 et 2
- Gaz Métro-113, Document 1
- Gaz Métro-114, Documents 1 et 2

Finalement, Gaz Métro dépose une liste révisée de pièces.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Marie Lemay Lachance*

Marie Lemay Lachance  
MLL/mb

p.j.